

## **PROCES-VERBAL**

de la séance ordinaire du Conseil communal du 14 décembre 2017

**Lieu** : à 19h30, à la buvette de la Salle polyvalente

**Présidence** : M. Alexander BARAN

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et de la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 06/2017 concernant le règlement des transports scolaires
5. Préavis municipal N° 10/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Divers
9. Contre-appel
10. Apéritif de fin d'année

### **1. Appel**

24 présents, 6 excusés.

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

(M. Denis DUMAZ, suite à un imprévu, arrivera en cours de séance).

### **2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire**

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteur de ce procès-verbal.

### **3. Correspondance et communications**

Il n'y a pas de correspondance à ce jour.

Pour les communications, M. Alexander BARAN, Président, détaille les points suivants :

- 1) Il nous informe que l'assemblée a accepté, lors de sa dernière séance, par 18 voix sur 30 l'envoi électronique des informations et documents aux Conseillers communaux. Le but en est de faciliter le travail des Conseillers et non d'imposer à tout prix la modernité. Il est donc prévu « une période test » d'une assez longue durée, afin de se déterminer définitivement sur la validité de cette pratique

Il précise que la buvette de la Salle communale, donc la salle actuellement utilisée pour les Séances du Conseil, n'est pas équipée de prises électriques et wifi. Pour l'instant donc, les Conseillers qui désirent venir avec leur tablette ou ordinateur portable devront au préalable charger les batteries et copier les documents sur leurs appareils. Avec la pratique nous verrons si nous devons peut-être imprimer pour tous certains préavis, tel le budget etc. pour y porter des annotations manuscrites et plus facilement s'orienter dans une documentation complexe.

Tenant compte du fait qu'il n'est pas aisé de consulter sa tablette ou ordinateur portable en prenant la parole debout, le Président donnera une dérogation à l'article 73 du règlement qui prévoit que chaque Conseiller qui prend la parole doit se lever. Avec les tablettes ou ordinateurs portables sur les genoux, les Conseillers pourront ainsi, s'ils-elles le souhaitent rester assis lorsqu'ils-elles prendront la parole.

- 2) Concernant le fonctionnement des Commissions, il est indispensable de respecter certaines règles, en particulier, les préavis munis des signatures doivent parvenir au minimum 48h avant la Séance au bureau du Conseil.

Etant donné l'absence – en début de Séance – du rapporteur de la Commission sur le préavis municipal No 06/207 concernant le règlement des transports scolaires, le Président, M. Alexander BARAN, décide d'une rocade dans l'ordre du jour et passe d'abord au point 5.

### **5. Préavis municipal N° 10/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018**

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne un cadre général, les dépenses sont standards toutefois le déficit a tendance à se creuser. 2018 sera une année charnière où l'on va cesser de créer des réserves mais nous allons petit-à-petit rembourser nos emprunts. Il est judicieux d'anticiper une éventuelle hausse des intérêts hypothécaires qui pourrait mettre la Commune dans une situation délicate. En juin, avec la commission de gestion, des analyses plus détaillées de la situation financière de la commune vous seront données.*

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°10/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018, tel que présenté.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Philippe BALLIF et ouvre la discussion.

- 16 – Tourisme – 16.3189 Prestations de services diverses

M. Nicholas GYGER propose un amendement soit : au poste 16.3189, (Tourisme : Prestations de services diverses) qui prévoyait la réduction de ce poste de Fr. 33'000.- à Fr. 15'000.- et l'augmentation du poste 16.3810 (Attribution à la réserve) de Fr. 18'000.-.

Le vœu serait de créer une commission de tourisme pour étudier et élaborer des propositions pour l'utilisation des fonds du compte du bilan 9280.16 doté au 31.12.2016 d'un montant de Fr. 190'344.25.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, interprète cet amendement plutôt comme le souhait de ne pas réaliser le film sur la Commune dans l'immédiat que comme un postulat qui donnerait les compétences à une commission pour gérer le fonds de l'attribution de la réserve dédié au tourisme. Actuellement c'est de la compétence municipale de gérer et proposer au Conseil communal des projets concrets. Comme nous n'avons pas une activité touristique bien précise, et aucune grosse infrastructure à mettre en place, il ne lui semble pas opportun de nommer une telle commission. Pour le film, ce n'est pas le but de la Municipalité de le faire rapidement, mais la société mandatée souhaite le faire à moyenne échéance pour avoir une prise de vue sur les 4 saisons.*

M. Alexander BARAN, Président, propose à l'assemblée de reporter le vote sur l'amendement à la fin de la lecture du budget, reprend point par point chaque position du budget et ouvre à chaque fois la discussion.

La parole n'étant pas demandée au terme de la lecture du budget, le Président propose de procéder à la votation sur l'amendement.

M. Pierrick ANSERMET demande une suspension de séance afin que chaque parti / groupe puisse se réunir et discuter de l'amendement avant le vote.

M. Alexander BARAN, Président, accorde 5 minutes aux différents groupes / partis pour en délibérer, puis passe à la votation ; l'amendement est refusé à la grande majorité (- 1 voix pour l'amendement et 4 abstentions).

M. Alexander BARAN, Président, passe ensuite au vote du préavis.

#### **Vote du préavis municipal N° 10/2017**

*- vu le préavis municipal N° 10/2017 du 31 octobre 2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018*

*- ouï le rapport de la Commission de gestion,*

*- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles*

*décide*

*- d'adopter, à l'unanimité, le budget de la caisse communale pour l'année 2018 tel que présenté.*

Le Président, M. Alexander BARAN, revient sur le point 4 de l'ordre du jour, constatant que le rapporteur de la Commission sur le préavis municipal No 06/2017 concernant le règlement des transports scolaires a pu, finalement, rejoindre la Séance.

#### **4. Préavis municipal N° 06/2017 concernant le règlement des transports scolaires**

*Mme Sonia RHIS, Municipale, nous informe que la loi impose aux Communes d'avoir un règlement sur les transports scolaires. Celui qui est présenté a été élaboré selon le règlement cantonal et a été adapté aux spécificités de notre Commune. Puis il a été soumis et approuvé par le Canton après quelques petites modifications.*

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie Mme Sonia RHIS, Municipale, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Denis DUMAZ lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 06/2017 concernant le règlement des transports scolaires tel que présenté.

Le Président remercie M. Denis DUMAZ et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la votation du préavis.

#### **Vote du préavis municipal N° 06/2017**

- *vu le préavis municipal N° 06/2017 du 21 octobre 2017 concernant le règlement sur les transports scolaires*

- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*

- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*décide à l'unanimité*

- **d'approuver** le règlement sur les transports scolaires, qui entrera en vigueur dès son approbation par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

### **6. Communications de la Municipalité**

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, a relevé les conditions particulières (intempéries) du dernier week-end qui ont été d'une intensité assez rare. Il remercie tous les acteurs qui ont collaboré au déblaiement et aux missions de secours des gens isolés à cause de ces intempéries. Finalement, il est très content que tout se soit bien terminé et rentré dans l'ordre sans incident ou accident de personne.*

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond à M. Pierrick ANSERMET, au sujet de la création de la zone réservée. La Municipalité vient de terminer le nouveau règlement concernant la création de cette zone réservée qui sera soumise au Conseil communal le printemps prochain. La Municipalité a publié le 6 octobre dans la FAO sa décision de placer la totalité de la Commune en zone de réserve. Ceci donne la possibilité d'interdire toute nouvelle construction jusqu'à l'acceptation du nouveau plan d'affectation et ne pas favoriser les promoteurs qui auraient les moyens de construire rapidement avant la création de cette zone de réserve. De plus, avec cette publication, aucun promoteur ou constructeur ne pourra demander un dédommagement pour des frais liés aux projets qui seraient refusés. La zone réservée sera donc soumise au Conseil communal, puis elle sera mise à l'enquête et pourra être contestée par des propriétaires ou des habitants. Si tout se passe conformément aux prévisions, le délai le plus rapide pour l'abandon de la zone de réserve serait d'environ une année et demi ou alors pourrait, dans le pire des cas, prendre jusqu'à 5 ans.*

M. Alexander BARAN, Président, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, pour ses réponses.

### **7. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle.

### **8. Divers**

M. Nicholas GYGER demande des informations complémentaires sur le « Rhône3 », dont le projet de mise à l'enquête serait repoussé à 2031. Il demande quel impact cette décision a-t-elle sur la zone artisanale et sur la STEP.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que pour la zone artisanale les entreprises n'ont pas intérêt à déménager de suite car elle ne serait subventionnée que très partiellement.*

*Pour la STEP qui est en fin de vie, le problème est différent, car notre Commune discute d'un projet avec les Communes voisines de St-Maurice, Bex et Gryon, celui de réaliser une STEP partagée. Le coût de construction ne serait peut-être pas sensiblement inférieur, mais nous devrions être gagnants avec les frais de fonctionnement.*

Mme Camille PIGNAT demande des informations au sujet de l'épicerie et de l'étude de marché relative à ce commerce situé dans notre Commune. M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que pour l'instant il n'y a pas eu d'étude de marché réalisée.

Pas d'autres divers.

M. Alexander BARAN, Président, demande aux Conseillers(ères) de vérifier leurs coordonnées sur la liste des membres du CC de signaler à la Secrétaire du Conseil d'éventuelles modifications.

D'autre part, suite à la modification des indemnités, il demande la transmission à la Secrétaire du Conseil dans les meilleurs délais, des dernières feuilles de présence aux séances des Commissions (d'avant le 31.12.2017) par les rapporteurs respectifs.

M. Alexander BARAN, prend la parole en tant qu'habitant de Morcles, pour remercier toutes les personnes qui sont intervenues lors des intempéries, particulièrement le Syndic et les membres de la Municipalité, la colonne de secours, la gendarmerie et l'entreprise Ansermet.

Pour terminer, le Président, M. Alexander BARAN, remercie toute l'assemblée pour ses travaux et souhaite ses meilleurs vœux à tous pour la nouvelle année.

Enfin, il convie toutes les personnes présentes à partager « le verre de fin d'année », offert par la Municipalité.

## **9. Contre-appel**

La Secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h55.

\*\*\*\*\*

Adopté en séance ordinaire du 14 juin 2018

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz